

Table ronde

**Sport, sports, jeux, loisirs
physiques : quelles pratiques
innovantes ?**



Pierre Parlebas, CEMEA (texte non revu par l'auteur)

Je me réjouis de partager ce moment avec vous, d'engager un échange sur des problèmes fondamentaux de l'éducation physique.

La question qui nous était posée était : « Y a-t-il un sport ou des sports ? Parlons-nous de la même chose lorsque nous utilisons ce mot ? Et en 2^e partie, quelles pratiques innovantes ? »

De quoi s'agit-il lorsque nous parlons de sport ? Ce qui est évident, c'est qu'il y a des enjeux importants. Des enjeux éducatifs, des enjeux économiques, des enjeux politiques. Je vais partir du point de vue d'un député qui a posé une question officielle au ministre. Il s'agissait du député Julien Dray, qui s'est adressé au ministre sous la forme suivante : « Une confusion est entretenue, dit-il, liée aux différentes interprétations possibles entre les notions d'activités physiques et d'activités sportives, et rend possible une assimilation juridique à la notion d'activité sportive de la presque totalité des pratiques sociales, notamment dans le domaine de l'éducation et des loisirs. »

On voit bien qu'il y a un enjeu juridique, politique et financier important. Et il dit : « Il y a une absence de définition claire. » Ce n'est pas un professeur d'éducation physique, c'est un député. Et il souligne que cette définition permet d'annexer l'ensemble des activités physiques à son domaine de prérogative. Donc le sport, avec des définitions approximatives, s'empare de tout le champ, notamment du champ ludique. Et il ajoute et là il fait référence à des associations que je représente ici, les CEMEA : « Or, des associations oeuvrent pour la promotion des activités physiques de caractère ludique dans les domaines de l'éducation, des loisirs et de la santé, sans pour autant être assimilées aux pratiques sportives ». Voyez, encore une fois, ce n'est pas un professionnel, comme nous, de l'activité. C'est un député. Un député qui a pris conscience des problèmes juridiques et politiques sous-jacents. La question qui se pose à nous : ce concept, cette activité est-elle saisissable ? Certains prétendent que non. J'ai assisté il y a quelques années, à un colloque au CNRS, et les intervenants prétendaient que le sport n'était pas définissable. J'avoue que je suis un peu étonné que des scientifiques parlent pendant trois jours d'un colloque sur le sport sans savoir définir le sport. C'est une chose assez étonnante. Le ministre a répondu en prenant une définition du Conseil de l'Europe. Voici sa définition : « On entend par sport toutes formes d'activité physique qui à travers une pratique organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétitions de tous niveaux ». C'est une définition catastrophique. Une

définition qui part des motivations et des ambitions de telle ou telle personne ne rentre pas dans le champ contrôlable. Ceci ne correspond pas aux démarches modernes de définition et de contrôle des phénomènes. Alors nous sommes très ennuyés, parce que si on n'arrive pas à définir le sport de façon précise, toute la confusion se renouvelle constamment. Et on est constamment en train d'opposer l'éducation physique au sport, de prétendre que l'éducation physique englobe le sport, ou que c'est l'inverse, vous connaissez ces problèmes, je n'insiste pas. Alors, est-il possible que nous, à l'intérieur de notre réflexion professionnelle, nous puissions définir le sport ? Je pense que oui, et je suggère, je soumetts à votre critique une définition précise et opérationnelle, c'est-à-dire qui rend compte d'opérations. Une opération, c'est quelque chose de contrôlable, un processus qu'on peut observer et contrôler. Nous pensons qu'il faut associer au sport 4 critères opératoires.

Premier critère : Le sport est une situation motrice. Ce n'est pas évident, car par exemple, actuellement, l'association internationale d'Échecs demande son rattachement aux Jeux Olympiques. Les Échecs se veulent une épreuve olympique. Nous répondons : Ça n'a pas de sens dans la mesure où le jeu d'échec n'est pas une situation motrice. Certains pourront dire : Mais quand on joue aux échecs, on déplace les pièces avec la main, etc. ... Lorsque je parle de situation motrice, je veux dire une situation où la motricité est pertinente. On peut jouer aux échecs par correspondance, simplement en désignant le déplacement des pièces ; on peut jouer aux échecs contre un ordinateur, vous avez compris, situation motrice, cela signifie que c'est la motricité qui est la partie constitutive de l'action. On ne peut pas sauter à la perche par correspondance, alors qu'on peut jouer au bridge par correspondance. C'est le premier point.

Deuxième point : Le sport, c'est un ensemble de règles. Cela a été souligné à l'instant par Monique Durand, et elle a à mon avis tout à fait raison : le sport, c'est un ensemble de règles. C'est à ce titre d'ailleurs que le sport est intéressant et qu'il nous fait rentrer dans le cercle du « contrat social » au sens de Rousseau. Je ne veux pas développer ce point-là, mais vous le devinez bien. Jouer au football, accomplir telle activité athlétique, telle activité de natation, c'est accepter un ensemble de règles, donc, c'est rentrer dans un processus démocratique.

Troisième point : Ces règles organisent une compétition. Par compétition, je n'entends pas uniquement une confrontation à ses propres performances ou à de l'émulation. Une compétition, c'est une organisation qui signale comment on remporte des points ou comment on remporte des réussites, et qui est finalement le gagnant ou le vainqueur. Il n'existe pas de sport qui ne se termine par un gagnant et donc des perdants. Lorsqu'il y a éventuellement match nul, dans une compétition importante, au football, par exemple, il peut y avoir match nul, qu'y a-t-il ? Prolongation. Match nul après prolongations ? Tirs au but. 5-5, encore match nul ? et on continue. Il y a même des sports qui sont organisés de telle sorte qu'il ne peut pas y avoir du tout même de match nul, comme le tennis, par exemple, ou le ping-pong, où c'est organisé avec les scores. Donc, c'est aussi une compétition.

Je crois que ces 3 critères, on peut en discuter, seront relativement acceptés.

Le 4^e critère est plus difficile, je pense, à bien saisir. C'est l'institutionnalisation. Nous baignons dans les institutions, ce qui fait qu'on ne prend pas bien conscience de leur réalité. Mais, c'est ça le critère fondamental. Le sport n'est pas une activité physique quelconque. C'est une activité sociale. Tout à l'heure, Georges Vigarello a insisté sur l'aspect culturel. Il a raison : aspect même plus que culturel : institutionnel. C'est-à-dire que les grandes instances sociales ont pris à leur compte le sport, et l'organisent. Ça signifie des fédérations nationales, internationales, des organismes de formation, la distribution des diplômes, l'encadrement, mais ça veut dire surtout aujourd'hui la presse, la télévision. A telle enseigne que les règles dont je parlais vont être modifiées par les fédérations si la médiatisation est difficile. On va changer les règles, on va changer la logique interne des jeux pour que ces jeux, ces sports deviennent médiatiques. Voyez un petit peu l'effet pervers. Vous savez très bien, je

ne développe pas, le judo qui modifie les règles, le ping-pong, le diamètre de la balle, le hors-jeu au football, le rugby, la touche... Enfin vous connaissez tout cela. Donc, on modifie les règles du contrat social pour des raisons médiatiques parce qu'il y a l'institution, et vous savez très bien que chaque sport tient à être institutionnalisé et à être aux JO, parce que c'est évidemment des recrues plus importantes, des financements plus certains, bref, une expansion plus assurée. Donc nous, nous définirons le sport de façon très simple : « **Le sport, c'est l'ensemble des situations motrices codifiées de façon compétitive et institutionnalisées.** » Et à mon sens, mais je livre cela à votre critique, parce que toutes ces propositions peuvent être bien entendu discutées, cela va de soi, ces 4 critères sont nécessaires et suffisants. Nécessaires, c'est-à-dire que si l'un manque, il n'y a pas sport, et il suffit que tous les quatre soient là pour qu'il y ait sport.

Ces critères nous permettent de différencier les sports, donc les jeux sportifs institués, des jeux de société. Je l'ai évoqué pour le cas des échecs, du bridge, du scrabble, etc... Mais, vis à vis des jeux traditionnels, les barres, le drapeau, il y a bien situation motrice, il y a bien règles, il y a bien compétition, mais il n'y a pas institutionnalisation. La thèque, par exemple, n'est pas institutionnalisée en France. Elle l'est aux Etats-Unis sous le nom de base-ball. Georges Vigarello y faisait allusion tout à l'heure. Moi, j'aurais quelques hypothèses. Pourquoi ? C'est là où l'on voit l'aspect culturel des jeux : c'est que dans le base-ball, il n'y a pas l'esprit d'équipe qui est développé en Europe. Tous nos sports collectifs développent l'esprit d'équipe et jouent sur l'équipe. Ce n'est pas le cas du base-ball, où ce qui prime, c'est le pionnier, le self-made man qui construit son propre chemin, qui se fraye sa route et qui gagne des points, au sein d'une équipe c'est vrai, mais c'est lui qui se met en avant. Or aucun de nos sports collectif n'est dans cette perspective. Ce qui montre bien que les jeux sont culturels, et on peut retrouver dans la structure de nos jeux des éléments de notre culture. Donc, nos jeux traditionnels ne sont pas des sports. Les questions qui se posent, et que je pose aussi à mes collègues : Pourquoi certains jeux sont-ils devenus des sports et d'autres ne le sont pas devenus ? Je fais certaines hypothèses là-dessus, et qui touchent au problème politique, par exemple. Ce n'est pas par hasard que certains jeux deviennent des sports et que d'autres ne le deviennent pas. Il y a des raisons économiques, il y a des raisons politiques. Je livre cela à nos réflexions. Donc nous distinguons le sport des jeux de société, des jeux traditionnels, et ce que nous appelons les quasi-jeux. Notre métier est difficile : nous n'avons pas de mots pour nommer, pour identifier les phénomènes. Quand je dis le ski, quand je dis la gymnastique, quand je dis la natation, que faut-il entendre ? Prenons le ski. Je suis responsable d'un centre de ski, j'emmène les enfants au ski. On fait du ski. Mais nous ne mettons pas les enfants, par exemple, en slalom. On fait du ski pour le plaisir, etc. Est-ce que c'est du sport-ski ? Je réponds non, pas du tout. Parce que c'est une pratique physique qui s'accomplit comme vous le savez, mais qui n'est pas institutionnalisée. Mais on emploie le même mot. Mais les conséquences sont très différentes vis à vis de la société, vis à vis de la station de ski, vis à vis des parents, vis à vis des diplômes décernés, vis à vis des représentations, vis à vis de l'imaginaire. Je ne veux pas développer cela, mais vous voyez bien que nous sommes tous en difficulté, parce que, je dis comme vous, on fait du ski, mais ça n'a rien à voir. Une personne va faire du jogging, autour de sa maison, dans le bois de Vincennes, est-ce que c'est un sport ? Je réponds non. Ce n'est pas un sport parce qu'on y va pour le plaisir, il n'y a pas de règles, il n'y a pas de compétition, donc ce n'est pas un sport. Le problème, c'est qu'on est piégé par les mots et qu'on a tellement tendance à employer le même terme pour des situations très différentes qu'on est constamment en confusion. Mais il faut bien se rappeler l'intervention du député Dray. Il a pointé les problèmes juridiques et politiques qui sont sous-jacents. C'est qu'en réalité, l'institution se défend et elle est maîtresse dans l'art de masquer les choses. Car bien entendu, ceci engage des problèmes économiques et politiques. Notre problème sera : Quelle place accorder au sport, quelle place accorder aux jeux traditionnels, et quelle place accorder aux quasi-jeux ? Nous appelons quasi-jeux toutes les pratiques qui ne sont pas réglées, qui ne sont pas des jeux traditionnels et qui ne sont pas des sports. Par exemple, je parlais du jogging, de nager au bord de la rivière, sur une plage. Moi je dis, ce n'est pas un sport. Si en revanche, vous montez sur un plot avec un chronométrateur et des juges, c'est une situation de sport. C'est vraiment très différent. Au point de

vue de ce qu'évoquait tout à l'heure Georges Vigarello, la différence est patente entre ce qui est sport et ce qui est non-sport. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point, les pratiques innovantes. Bien sûr, on peut citer un certain nombre de pratiques, que vous connaissez bien, les pratiques de roule, les pratiques de glisse, les pratiques collectives comme le « corf-ball », mais ce qui nous a semblé important du point de vue des CEMEA, ce n'est pas de fixer notre attention sur telle ou telle pratique. C'est plutôt de comprendre l'ensemble du champ des pratiques physiques. Parce que nous devons prendre du recul quand nous formons des stagiaires, quand nous organisons des centres, quel programme choisir ? Que proposer aux enfants et aux adolescents ? Il faut prendre du recul. Nous avons tenté de classer l'ensemble de toutes les pratiques physiques dans quelques regroupements homogènes qui nous permettent de donner de la cohérence aux pratiques physique, et de faire des choix pédagogiques. Comme le disait Monique Durand : L'enfant peut prendre des initiatives, mais où peut-il prendre des initiatives dans la pratique elle-même ? On peut organiser une situation où l'enfant va prendre des initiatives qui entourent la pratique, « para-pratiques » si vous voulez, c'est très intéressant, mais il y a aussi les initiatives et les décisions qui peuvent être prises dans la pratique elle-même. Or, il y a des pratiques physiques qui ne permettent pas la prise de décision, et d'autres qui au contraire l'exaltent. Cela nous pose des problèmes éducatifs. Faut-il favoriser les pratiques de type « automatique » ou les pratiques de type « prise de décision », « prise d'informations » ? En deux mots, nous avons retenu 3 critères : rapport à l'environnement et rapport à autrui. Rapport à autrui, manifestement il y a 2 pôles différents, le pôle de la coopération et le pôle de l'opposition. Partenaires et adversaires. Qui dégagent bien entendu des caractéristiques très différentes chez l'enfant, chez l'adolescent et chez l'adulte. La polarité du lien social est un élément clé de l'aspect éducatif. Donc ça fait 2 critères : rapports avec partenaires, rapports avec adversaires et troisième critère, c'est rapport à l'environnement. Je sais bien que le critère que j'avais choisi il y a maintenant près de 40 ans, est abstrait. On me l'a dit. On me l'a reproché. Mais que voulez-vous, la vie s'appuie sur des phénomènes abstraits. C'était la prise d'informations et qui s'accompagne bien sûr d'incertitude. Par exemple quand on lance le poids, il n'y a aucune incertitude, on ne prend aucune information. Lorsque je lis dans un texte que le lanceur de poids regarde autour de lui et prend de l'information, non, ce n'est pas de l'information, ça, une information, c'est quelque chose qui est affecté d'une probabilité qui est différente de 1. Il y a 1 quand on est sûr de la situation comme dans le cas du lancer de poids : on ne prend pas de l'information. En revanche, quand on fait du ski, du kayak, du VTT, de la plongée sous-marine, de l'escalade, de la spéléo, il y a prise d'informations et prise de décision. Ce critère auquel on a fait allusion, prise d'initiatives, prise d'informations, prise de décision, pour nous est capital. Ce n'est pas une prise de décision extérieure, parce que dans le fond, le professeur de mathématiques, il n'est pas plus fou que nous, il est aussi compétent que nous, les professeurs de Français aussi organisent leurs classes, font des travaux par groupes, ça n'a rien d'original. C'est très intéressant, mais ce n'est pas original. Il y a longtemps que les perspectives Freinet ont proposé cela. Mais ce que Freinet n'a pas proposé, ce qu'aucun autre n'a proposé, vous, nous, nous pouvons le faire, c'est-à-dire proposer des situations qui, à l'intérieur de leur accomplissement, suscitent la prise d'informations, la prise de décision, un nouveau type de lien social. Ce qui n'exclut pas une organisation comme il vient d'être dit, qui chapeaute l'ensemble, qui aille dans le même sens. Le combat que je mène, c'est la spécificité, l'originalité des pratiques motrices. Avant d'être professeur d'éducation physique, j'étais instituteur. J'ai donc fait l'Ecole Normale, etc. J'avais l'habitude des enfants, et tout ce que l'on peut dire sur la relation pédagogique, nous le connaissions. C'est la vie quotidienne de l'instituteur. En revanche, l'instituteur ne connaît pas votre métier. Et les autres enseignants ne connaissent pas ce que vous connaissez : la prise de risque, l'affrontement, différents types de lien social mélangés éventuellement. Or ça, c'est notre originalité. Donc, à partir de cela, nous faisons des regroupements – je me permets de ne pas insister – et simplement je dirais qu'aux CEMEA, nous valorisons trois types de regroupements : le regroupement vers la coopération, c'est-à-dire que nous majorons l'ensemble des pratiques qui valorisent la relation d'entraide, de soutien, d'amitié, par le corps, dans le jeu corporel,

pas uniquement par le verbe. Vous connaissez tous ce type de situations : des randonnées de pleine nature, des escalades, etc. Deuxième regroupement : situation de « sauvagerie », c'est-à-dire de milieux qui soient porteurs d'incertitude, qui ne soient pas arrêtés, qui soient mouvants, c'est-à-dire essentiellement pour nous la pleine nature, l'eau, le rivage, la montagne, etc. Parce que quand on travaille sur un stade, quand on travaille dans un gymnase, quand on travaille en piscine, qui sont des activités très intéressantes, que fait-on ? On travaille dans un environnement totalement artificiel. Regardez un gymnase : il n'y a rien de naturel. Même nos pistes actuellement sont en artificiel, même nos terrains de sports collectifs. Allez à l'ENSEP, à Châtenay-Malabry, où j'étais enseignant il y a quelques temps, le stade, c'est des fibres synthétiques. Nous sommes plongés dans un environnement synthétique, dans le béton, dans la plupart des sports. Et quand ils n'y sont pas encore, ils vont le devenir, comme le ski, où maintenant les bulldozers préparent les pistes etc. Donc, nous favorisons le regroupement « activités de coopération », « activités de prise de décisions avec incertitude » et troisièmement les activités qui ont longtemps été mises sous le boisseau de l'éducation physique, qui sont les « activités d'expression ». C'est vrai que nos collègues féminines sont mieux compétentes que nous par tradition ; elles le font très bien, et nous sommes, nous, un peu débutants, mais les garçons peuvent parfaitement s'investir dans les activités d'expression, et certains le font d'ailleurs remarquablement. Aux CEMEA, nous valorisons tout ce qui est expression physique, avec jeux de rôle, jeux chantés, dansés, expression corporelle. C'est un ensemble qui a été très laissé pour compte en éducation physique, mais qui est passionnant, qui fait partie de notre métier : on n'est pas uniquement des réalisateurs de performances. Nous sommes aussi, nos étudiants, nos élèves sont capables d'exprimer des messages au travers de leurs pratiques corporelles. Voilà en résumé, donc nous pouvons, dans notre profession, définir le sport, le distinguer des autres pratiques, et, dans l'ensemble de toutes les pratiques, nous définissons des domaines d'action motrice et aux CEMEA, nous valorisons l'entraide, le milieu naturel et les activités d'expression. Je vous remercie.

Monique Durand, FSGT

Les années soixante marquent à la FSGT un tournant décisif de la politique sportive en direction des enfants.

Elle se détache du modèle élitiste et affiche une volonté de contribuer à la construction de l'individu par la pratique sportive.

Elle estime que le sport n'est pas éducatif en soi et pour qu'il le devienne il lui faut travailler ses conditions.

Pour cela elle va innover dans ses contenus et leur animation.

Elle va mettre en adéquation les possibilités de l'enfant, la culture sportive et la technique dans une visée émancipatrice.

Nous passons ainsi du sport pour l'enfant **au sport de l'enfant** c'est-à-dire un sport au service de l'enfant et non un enfant au service du sport !

Sans jamais s'écarter de cette visée depuis 1976, le Secteur Enfance a connu des évolutions successives. Aujourd'hui, il a la volonté de rassembler derrière ce concept éducatif les différentes formes de pratiques enfants de la fédération : pratique des enfants animés par les parents (pratiques familiales), pratique d'enfants dans plusieurs activités sportives (sections enfants multisports), pratique dans la même section avec la même spécialité toute l'année.

Cette politique s'appuie sur des notions et des principes : **Les principes comme :**

- Respecter la réalité de l'enfant,
- Être attentif à l'enfant, respecter ce qu'il fait,

- Le considérer comme une personne, pour comprendre la logique qui l'anime lorsqu'il entre dans le jeu qui lui est proposé, car il y a toujours une logique... (ne pas la penser du point de vue de notre esprit d'adulte),
- Savoir observer les réactions de l'enfant afin de lui faire des propositions adaptatives,
- Permettre à tous les enfants de rentrer, de rester et de progresser par le jeu de l'activité,
- Associer le plus possible les parents aux animations et à la vie du club.

Cette politique s'appuie sur des notions (développement, construction de l'individu) : de jeu de l'activité, de progrès par la pratique des APS, de culture sportive et de compétition éducative.

Le jeu : il s'agit de dépasser la forme classique d'enseignement par guidage autoritaire de l'apprentissage et de permettre à l'enfant d'entrer dans l'activité de façon signifiante pour lui, activité qu'il déploie pour s'adapter, voulue, authentique.

Or, le jeu est une notion qui comporte en elle des ambiguïtés.

Pour l'adulte, c'est une fonction de compensation, de rupture avec une activité souvent harassante et répétitive, le travail. Le jeu devient alors une activité de libération activité de réalisation de soi pour soi. Pour l'enfant, il en va autrement. Entrer par le jeu est une nécessité fonctionnelle dans le court terme et c'est un apprentissage de la gestion de la liberté dans une vision plus lointaine. De plus, c'est un ressort émotionnel fondamental qui permet à l'enfant d'apprendre.

Entrer dans les APS par le jeu ne va pas de soi, même à la FSGT.

Par exemple, parler du jeu en gymnastique c'est pour beaucoup d'animateurs et de parents subversif et peut être même irresponsable, de toute façon, incompréhensible.

Le jeu est synonyme de désir, de plaisir, ils ne peuvent donc pas imaginer qu'on puisse apprendre en jouant. Les parents de jeunes gymnastes sont pour que leur progéniture travaille sérieusement et pour que l'animateur soit rigoureux. La problématique du jeu en gymnastique n'est pas simple tant elle bouscule la culture du milieu et la représentation sociale.

La FSGT se penche sur la modernisation voire la rénovation des formes et des contenus sur toutes les APS et particulièrement en gymnastique.

Dans nos démarches, nous développons un rapport au jeu ancré sur les fondamentaux des spécialités sportives (activité motrice à développer selon des aménagements de milieu, des règles, des codes).

Le jeu proposé à l'enfant par l'animateur est un jeu qui a une signification dans la discipline programmée, qui ne la dénature pas (notion de culture de l'APS et de ses fondamentaux) : un jeu gymnique, un jeu natatoire, un jeu d'escalade...

La notion de jeu implique une activité de libre exercice où l'enfant seul ou à plusieurs a l'initiative dans l'activité d'adaptation.

Il échappe à l'apprentissage systématique guidé par l'animateur et bénéficie d'une part d'autonomie (choix, créativité, arbitrage, évaluation).

Libre n'est pas synonyme d'amusement, il ne s'oppose pas au travail comme la récréation s'oppose à l'étude et pour nous ne s'oppose pas aux apprentissages.

En gymnastique, nous parlons alors **du jeu de l'épreuve** : le jeu par une activité d'équilibre et de déséquilibre où les enfants se mettent à l'épreuve eux-mêmes sur un milieu inhabituel, se font peur jusqu'à se perdre.

Du jeu qui, par une activité volontaire et autonome dans la recherche des conditions de la réussite (essai erreur réduction de l'écart but résultat), permet de réaliser un exploit.

Le jeu de l'exploit repose sur des critères de réussite très précis afin que l'enfant puisse mesurer lui-même la réussite ou non de son exploit.

Du jeu par une activité de simulacre (faire comme si, identification à un modèle formel gymnique : les postures formelles du savoir-faire (jambes et pointes de pieds tendues, placements segmentaires), tenue vestimentaire...

Remarque au sujet du jeu du simulacre :

A la question : *cette activité du faire semblant a-t-elle un intérêt dans la perspective du progrès de l'enfant ?* nous répondons :

Oui, si elle permet une dynamique d'identification à un groupe culturel et entraîne une motivation plus forte.

Non, si la ressemblance est recherchée sur des aspects superficiels dérisoires qui éloignent de la réponse.

Non, si la ressemblance recherchée, travaillée en tant que telle, devient assujettissement et exclut toute attitude critique.

Le jeu technique quant à lui arrive à la suite et vise à se rapprocher le plus près possible du beau geste et du bon geste. Il veut se rapprocher d'un code que l'enfant et l'animateur ont construit pour l'occasion et dont les règles sont définies ensemble, partagées et claires.

Enfin, nous entretenons l'activité ludique par le fait que l'enfant se confronte à un système de règles dans **un rapport compétitif à l'autre**.

Jouer c'est aussi affronter une résistance qui vient de l'autre ou de l'environnement.

Par contre, nous affirmons que le modèle compétitif des sociétés modernes n'est pas éducatif. Nous le contestons quand il élimine définitivement le perdant, le plus faible au résultat, quand il génère et exacerbe des comportements de concurrence, d'exclusion, d'agressivité.

Nous continuons d'innover sur des formes de compétitions populaires et éducatives qui permettent :

- À tous les enfants d'entrer, de rester et de réussir chacun à leur niveau, sans sélection aucune.
- De ne jamais être éliminé du jeu. Le perdant peut continuer à jouer.
- De connaître l'affrontement et ainsi à travers les réussites et les échecs pouvoir se situer et progresser.
- De déléguer des responsabilités d'arbitrage et de jugement ; supprimer l'arbitraire.
- De mettre en avant des comportements sociaux de coopération, sans pour cela exclure le beau jeu, le bon geste technique.

C'est dans cette logique que nous avons mis sur pied une forme de compétition éducative en gymnastique : le jeu de la compétition gymnique :

C'est avec la participation active d'enfants et de quarante stagiaires qu'à l'issue d'un stage d'animateur FSGT (vacances de Toussaint), nous avons pu vivre cette expérience nouvelle, riche d'enseignement et qui marque le Champ Enfance FSGT dans sa politique en quête d'éducatif.

- Quarante cinq enfants issus de différents horizons (animation de quartier et culture gymnique) et de différents niveaux de pratique se sont répartis en 15 triplettes sans aucune sélection préalable ;
- Chacune des triplettes était composée d'un enfant débutant, d'un enfant débrouillé et d'un enfant confirmé ;
- Six espaces construits avec les stagiaires animateurs et les enfants durant le stage étaient proposés aux enfants ;
- Chaque espace comportait entre quatre ou six situations différentes graduées en niveau (construit avec les enfants en alternant observation et réadaptation) (trois points pour le plus difficile, deux points pour le niveau intermédiaire et un point pour quelque chose de simple) ;

- Pour chaque situation, des critères de réussite avaient été établis les jours précédents. L'enfant pouvait savoir, sans avoir recours à l'adulte, si il avait réussi ou pas. Les critères n'étaient donc pas subjectifs ;
- Chaque enfant s'est auto-évalué et sa performance individuelle a été prise en compte dans les points de la triplète ;
- Chaque triplète disposait d'une feuille de route afin de comptabiliser ses points ;
- A la fin, un classement des triplètes a été réalisé.

Regardons de plus près les principes qui régissent ce fonctionnement

- L'enfant a été **acteur** dans la construction des espaces, des éléments et de leur niveau ;
- L'enfant est face à **un vrai choix** qu'il peut faire en connaissance de cause en fonction du but de la compétition, de son niveau et des critères de réussite ;
- Il est réellement acteur de sa pratique et a pu lui-même s'apprécier ;
- Il n'a jamais été éliminé tout en se confrontant à un affrontement ;
- Il a relativisé le classement sachant que la composition de la triplète pouvait être modifiée dans une prochaine compétition et il a, avec ses camarades, développé une stratégie collective de coopération dans la triplète, sans négliger la performance individuelle de l'enfant. On est passé d'un résultat individuel à un résultat collectif.

Toujours avec le souci de rendre le sport éducatif, nous réalisons depuis 2000, au rythme de tous les deux ans, le Festival International du Sport de l'Enfant qui, par une pratique en multiactivité, permet à l'enfant de découvrir des formes de défi géant et les comportements de coopération qui l'accompagnent. Le concept de vie associative est également fondamental. C'est en famille, en groupe, en club sans oublier la rénovation des contenus et des formes d'animation sportives en direction des enfants.

Nous estimons que dans ces conditions et avec leurs limites, ces principes adaptés au sport peuvent contribuer au développement et à la construction d'un adulte citoyen et responsable, acteur de sa vie.

Christian Marchal, USEP

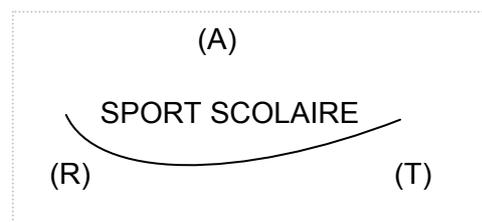
Comment l'USEP aborde-t-elle actuellement le domaine des pratiques innovantes dans son programme d'action ?

Pour situer nos propos, il faut noter :

- d'une part, que l'objet de notre fédération est le sport scolaire dans le premier degré
- et d'autre part, que la singularité de l'USEP repose sur trois dimensions interactives à savoir sportive, pédagogique et associative.

Nous pouvons définir trois éléments constitutifs de notre activité :

- les rencontres sportives (R)
- les pratiques associatives (A)
- la technique (T)



L'espace évolutif inscrit entre ces trois repères étant celui du sport scolaire.

Dans le cadre du Forum et pour le lancement du thème « Sport, sports, jeux, loisirs physique : quelles pratiques innovantes ? », s'agissant d'une agora, nous aborderons seulement le repère « technique » pour l'approche de l'USEP en ce domaine.

Le sport scolaire étant projet et non discipline en soi, les activités physiques et sportives innovantes doivent garantir une projection, en d'autres termes, un besoin d'aller de l'avant chez les enfants à qui elles sont proposées.

En ce qui concerne l'innovation, nous privilégions une entrée, des entrées dans une pratique sportive dès lors que celle(s)-ci suscite(nt) des émotions, accentue(nt) des sensations donnant immédiatement l'envie d'aller plus loin, impulsant une motivation objectivée par l'idée de ressentir ce que l'on va avoir ultérieurement à connaître et à maîtriser pour agir ; en d'autres termes offrir du sens, un sens aux sensations.

Pour autant, il ne s'agit pas d'un désintérêt pour la didactique des APS ainsi que d'une sous-estimation de l'importance des conditions nécessaires à mettre en œuvre pour permettre des apprentissages en EPS notamment.

Au contraire, pour l'USEP, l'option privilégiant des émotions premières précise et souligne l'interaction que nous souhaitons cultiver entre sport scolaire et EPS.

Pour illustrer nos propositions actuelles, nous nous appuyerons sur le développement opéré au sein de notre mouvement, de la pratique du « Kinball ».

Le Kinball, où trois équipes jouent ensemble, offre, a priori, une entrée significative dans les sports collectifs grâce à des sensations immédiatement et simultanément éprouvées « attaque / défense pour marquer » sans par ailleurs que cette pratique soit emprunte des représentations de sports collectifs culturellement dominants.

L'innovation serait-elle facilitée dès lors que les pratiques retenues pour ce faire échapperaient, pour partie, à une culture prédominante ?

En aucun cas nous n'osons affirmer cela de manière intangible. Au contraire, les « spécialistes » auront repéré que les bases du kinball s'apparentent à ceux du jeu « Poules / Renards / Vipères » (n'est ce pas Monsieur PARLEBAS ?). Dans le cas présent, l'innovation que nous pensons conduire prend pour partie appui sur le patrimoine des jeux enfantins.